



Règlement intérieur
1^{er} rapide Côte Bleue de
Martigues



Article 1 : organisation

Les Trois Tours de Martigues organise le 1^{er} Rapide de la Côte Bleue de Martigues, à la salle polyvalente de la Couronne, 12 chemin du Petit Mas, 13500 Martigues, le 4 octobre 2026.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

Le Rapide est organisé en trois tournois :

- Le tournoi Principal est en 9 rondes, ouvert à tous.
- Le tournoi B est en 9 rondes, réservé aux joueurs ayant moins de 1700 Elo.
- Le tournoi jeunes est en 7 rondes, réservé aux jeunes jusqu'à Benjamin et ayant moins de 1500 Elo.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation. S'il n'y a pas assez de joueurs inscrits dans le tournoi principal, B ou jeunes, l'organisateur peut décider de regrouper les tournois ou de les transformer. L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans le tournoi A ou B.

Article 2 : homologation

Cet événement est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), Les parties seront comptabilisées pour le classement ELO FIDE Rapide.

Les appariements informatisés (programme Sharly Chess) se font au **système suisse (néerlandais)**, sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont les dernières parues de la F.I.D.E.

Les appariements publiés peuvent être modifiés dans les conditions prévues par l'article 4.4 du paragraphe C.04.2 des règles générales du système suisse.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de **15 mn plus 3 secondes par coup** pour toute la partie.

Article 4 : horaires

Pointage : Dimanche 4 octobre de 8h00 à 9h10. Début de la ronde 1 à 9h30.

Le délai de forfait est de 15 min. Remise des prix : 18h00

Article 5 : inscription

Les droits d'inscription se montent à 20 € pour les adultes et 10 euros pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs ayant les titres de GMI et de MI.

Article 6 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le « Buchholz tronqué » puis le « Buchholz » puis la « performance » tels que au format calculé par le logiciel PAPI.

Les prix de l'open A du classement général sont partagés au système HORT.

Les autres prix sont non-cumulables et sont attribués à la place réelle. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : arbitrage

Les tournois sont arbitrés par :

- **CHAZEAU Laineur, AFO2 (arbitre principal) ;**
- **Et tous arbitre sur place ;**

Article 8 : comportement

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés au directeur des titres et des sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACA des échecs ou la commission d'appel sportif de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : règle spécifique

L'article A5 de l'annexe A du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition.

Article 11 : résultats

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité). Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Dans le cas où, un résultat ou un ELO erroné a été enregistré, application de l'article 4.3 du paragraphe C.04.2 des règles générales du système suisse.

Article 12 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 13 : compléments

La salle de jeu comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints et rangés sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

L'Arbitre principal
M. CHAZEAU Laineur

L'organisateur
Les Trois Tours de Martigues